

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 24 MARS 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 43

Tous les délégués, sauf

MM. J. P. MEYER, ATZENHOFFER, WINLING, FROELICH, BABILON, qui
étaient représentés respectivement par M. STEIG, M. RAUSCHER,
Mme WINCKEL, M. FEIG, M. DUBOIS.
MM. STEINER, HERRLE, NEUHARD, Cl. KLIPFEL, ZINCK.

DEL. N° 42/2003

OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS

- VU l'avis du Bureau en date du 17 mars 2003
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 approuvant le budget primitif 2003 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer
- CONSIDERANT le détail des subventions annuelles annexé au budget primitif 2003

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ***approuve le détail des subventions annuelles du budget primitif 2003 selon la liste annexée au budget primitif 2003 ;***
- ***dit que les subventions ou participations feront l'objet de conventions ;***
- ***dit que le versement des cotisations, subventions ou participations interviendra sur présentation d'états financiers récapitulant les dépenses et recettes engagées par les bénéficiaires ;***
- ***autorise le Président à conclure et à signer les conventions d'attribution de participations ou subventions.***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 25 mars 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

